

AHG/Res.111 (XIX)

12. LANCE un appel à la Communauté Internationale pour qu'elle prenne des mesures concrètes afin de mettre un terme à la politique agressive et criminelle du régime d'Apartheid et qu'elle intensifie son soutien politique, diplomatique et matériel aux pays victimes des actes d'agression de l'Afrique du Sud.

AHG/res.112 (XIX)

RESOLUTION SUR L'AFRIQUE DU SUD

La Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine réunie en sa Dix-neuvième Session Ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, du 6 au 12 juin 1983,

Ayant examiné le rapport de la 40ème Session Ordinaire du Comité de Coordination pour la Libération de l'Afrique;

Ayant pris acte des déclarations des représentants des mouvements de Libération de l'Afrique du Sud;

Réaffirmant que le système d'Apartheid constitue un crime contre l'humanité et une menace à la paix mondiale et à la sécurité internationale;

Rappelant les résolutions pertinentes de l'Organisation de l'Unité Africaine, du Mouvement des non-alignés et des Nations Unies, reconnaissant la légitimité de la lutte menée par les peuples opprimés de l'Afrique du Sud sous toutes ses formes, y compris la lutte armée pour la prise de pouvoir et la mise en place d'une société démocratique non-raciale pour le peuple Sud-Africain dans son ensemble indépendamment de la race, de la couleur et de la religion;

Rappelant en outre les résolutions pertinentes adoptées par l'Organisation de l'Unité Africaine, le Mouvement des Non-alignés et les Nations Unies, résolutions qui demandant au régime de Prétoria d'accorder le statut de prisonnier de guerre à tous les combattants conformément au protocole supplémentaire de la convention de Genève;

Indignée par la pendaison le 9 juin 1983 par le régime raciste sud-africain de Thelle Simon Magerane, Jerry Semano Nosololi et Calphus Motang, membres de l'ANC condamnés à mort pour leur rôle héroïque dans leur lutte contre le système d'apartheid en dépit des nombreuses résolutions adoptées par l'Organisation de l'Unité Africaine, la Conférence des Pays Non-alignés, l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil de Sécurité demandant au régime de Prétoria de commuer les condamnations à mort;

Convaincue que le meurtre de sang froid commis par le régime d'Apartheid à la veille du 7ème Anniversaire du massacre de Soweto le 16 juin 1983 ne contribuera qu'à aggraver la situation déjà explosive provoquée par les actes répétés de terrorisme, les assassinats et les massacres perpétrés par ce régime contre les Noirs innocents d'Afrique du Sud et des pays voisins;

Réaffirmant que les politiques, les actes barbares de répression internes et de terrorisme, de même que la destabilisation et les actes d'agression perpétrés par le régime raciste de Prétoria contre les Etats indépendants d'Afrique Australe ont abouti à la violation répétée de la paix dans la région ou dans le sous-continent entraînant ainsi une situation extrêmement explosive en Afrique Australe;

Indignée par les activités de certaines corporations multinationales occidentales qui continuent à collaborer avec le régime de Prétoria en particulier dans les domaines économique, militaire, nucléaire, énergétique et autres de même que celles des institutions financières qui accordent des prêts au régime d'Apartheid contrairement aux résolutions de l'OUA, des Pays non-alignés et des Nations Unies;

Considérant que la politique d'engagement constructif de l'Administration Reagan avec le régime de Prétoria a renforcé l'intransigeance de ce dernier et l'a encouragé à s'engager dans une répression brutale au niveau nationale et des actes d'agression effrontés contre les Etats indépendants d'Afrique Australe;

Notant avec indignation que le régime d'apartheid a intensifié ses actes criminels de répression au niveau national, l'assassinat des détenus politiques et l'assassinat des membres et dirigeants de l'ANC en Afrique du Sud comme dans les pays voisins ainsi que la destabilisation et l'agression contre les Etats de la Ligne de Front et au Lesotho;

Notant avec indignation que face à la montée de la résistance en Afrique du Sud, le régime de Prétoria a intensifié sa politique criminelle de recrutement, de formation, d'équipement et d'envoi de bandits armés afin de destabiliser les gouvernements légitimes du Lesotho, du Mozambique, du Zimbabwe et de la Zambie en vue d'intimider et de dissuader ces pays dans le vain espoir de contraindre à abandonner le soutien traditionnel qu'ils apportent à la lutte de libération;

Notant avec indignation la politique du régime de Prétoria qui consiste à déporter des millions d'Africains et à les entasser dans des soi-disant Homelands arides, à les priver de la nationalité sud-africaine, les regrouper dans de vastes camps de concentration où ils deviennent des personnes déplacées qui meurent de faim, ou fournissent un travail d'esclaves comme les soi-disant travailleurs migrants;

Convaincue que le seul obstacle à la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique Australe demeure le régime d'Apartheid et sa politique de répression, de terrorisme et d'assassinat politique au niveau national de même que sa politique de déstabilisation et d'agression contre les Etats de la ligne de Front et le Lesotho;

Convaincue que malgré sa puissance militaire manifeste et le soutien continu qu'il reçoit de l'Administration Reagan et de certains autres pays occidentaux, la vulnérabilité naturelle et évidente du régime de Prétoria dans le domaine de la lutte armée rend inévitable l'éradication du système d'Apartheid et la création d'une société démocratique non raciale pour tout le peuple d'Afrique du Sud sans distinction de race, de couleur ou de croyance;

Considérant que le régime de Prétoria en est venu à payer des frais très élevés et à inviter des athlètes et artistes de renon à jouer et à se produire en Afrique du Sud raciste et dans les Bantoustans afin de promouvoir sa politique inhumaine, afin de pouvoir participer à nouveau aux manifestations sportives et culturelles internationales;

1. CONDAMNE SEVEREMENT le régime de Prétoria pour le meurtre délibéré de Thelle Simon Magerane, de Jerry Semano Mosololi et de Caiphus Thabo Motaung, membres de l'ANC pendus le 9 juin 1983, adresse ses sincères condoléances à leurs familles et au peuple en lutte d'Afrique du Sud, les proclame héros africains et s'engage à accroître son soutien moral, politique et matériel à leur mouvement afin de l'aider à atteindre plus rapidement les objectifs pour lesquels ils ont sacrifié leur vie.

2. EXHORTE TOUS LES ETATS MEMBRES à commémorer chaque année la Journée Internationale de Solidarité avec le peuple en lutte de l'Afrique du Sud le 16 juin jour où en 1976 à Sowéto, plus de 2000 écoliers furent tués sans pitié par le régime de Prétoria alors qu'ils manifestaient contre le niveau inférieur de l'enseignement.

3. CONDAMNE ENERGIQUEMENT le régime d'Apartheid pour l'intensification de la répression interne, l'assassinat des dirigeants et membres de l'ANC ainsi que pour les actes criminels de terrorisme et les massacres perpétrés à plusieurs reprises par le régime de Prétoria contre les réfugiés sud-africains et les nationaux innocents des pays voisins;

4. DECLARE que le maintien du système de l'Apartheid par le régime de Prétoria, ses actes de répression interne et de terrorisme ainsi que la déstabilisation et l'agression contre les Etats indépendants d'Afrique Australe constituent une menace à la paix mondiale et à la sécurité internationale;

5. INVITE INSTAMMENT le Groupe Africain aux Nations Unies à tout mettre en oeuvre pour convoquer au plus tôt la réunion du Conseil de Sécurité en vue de renforcer l'embargo sur les armes et d'imposer des sanctions globales et obligatoires contre le régime raciste d'Afrique du Sud conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies;
6. CONDAMNE ENERGIQUEMENT l'Administration Reagan pour son alliance déclarée avec le régime raciste de Prétoria, la violation de l'embargo sur les armes et la politique d'"engagement constructif" destinée à réhabiliter le régime d'Apartheid et à isoler les Mouvements de Libération Nationale afin de permettre au système d'Apartheid de se perpétuer;
7. REITERE son soutien total et indéfectible à la lutte contre le régime d'Apartheid sous toutes ses formes, notamment la lutte armée pour la prise du pouvoir par le peuple sud-africain;
8. FELICITE les Etats de la Ligne de Front et le Lesotho pour les sacrifices courageux qu'ils consentent en résistant à la politique de chantage et d'intimidation du régime d'Apartheid qui vise à les obliger à abandonner la position qu'ils ont toujours adoptée, à savoir apporter un soutien moral et politique aux Mouvements de Libération en Afrique du Sud, y compris l'octroi de l'asile politique aux réfugiés qui fuient la répression de l'Apartheid;
9. CONVINQUE que le seul obstacle à la paix, à la sécurité et à la stabilité en Afrique Australe se trouve être le régime d'Apartheid et sa politique de répression interne et d'assassinats politiques ainsi que la déstabilisation et l'agression contre les Etats de la Ligne de Front et le Lesotho;
10. CONDAMNE la politique de certains Etats occidentaux, d'Israël, ainsi que les sociétés transnationales qui maintiennent ou renforcent leur coopération avec le régime de Prétoria dans les domaines économique, militaire et nucléaire;
11. FELICITE un certain nombre de particuliers, de groupes d'organisations non gouvernementales et de parlementaires anti-apartheid ainsi que les représentants des pays occidentaux pour l'incessante campagne qu'ils ont toujours menée contre la collaboration de leurs pays respectifs avec l'Afrique du Sud raciste et pour la lutte de libération.
12. DONNE MANDAT au Secrétaire Général d'oeuvrer en vue de renforcer et d'agrandir les bureaux de l'OUS situés dans les grandes capitales occidentales, et à New York, afin de prêter une assistance permanente aux Mouvements de Libération dans leurs efforts visant à mobiliser l'appui de la communauté internationale particulièrement aux USA et en Europe.

AHG/Res.112 (XIX)

13. **PRIE INSTAMMENT** les Etats Membres à organiser des manifestations sportives et culturelles afin d'inviter et d'honorer les athlètes et les artistes de renom qui, conformément au Boycottage des manifestations culturelles et sportives en Afrique du Sud, ont décliné les invitations à jouer ou à se produire en Afrique du Sud, bastion de l'Apartheid;
14. **FELICITE** le Congrès National Africain (ANC), Pionnier du Mouvement National de Libération en Afrique du Sud, pour l'intensification permanente de la lutte armée et salue les combattants de **UMKHONTO WE SIZKE** qui continuent à remporter des victoires.

AHG/Res.113 (XIX)

RESOLUTION SUR LES CANDIDATURES AFRICAINES
AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES

La Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine réunie en sa Dix-neuvième session ordinaire à Addis Abéba (Ethiopie) du 6 au 12 Juin 1983,

Considérant la nécessité pour l'Afrique de jouer un rôle effectif dans les activités des Nations Unies;

Se rappelant toutes les résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le roulement de certains postes entre les groupes géographiques qui composent les Nations Unies;

1. **APPUIE** fermement les candidatures suivantes :
 - a) S.E. M. Paul J.F. Lusaka (Zambie) au poste de Président de la 39ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies;
 - b) Dr. Julius Gikonya Kiano (Kenya) au poste de Secrétaire Général de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED);
 - c) Professeur Adebayo Adedeji (Nigéria) au poste de Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI);
 - d) M. Amir Abdzlla Khalil (Soudan) au poste de Président du Conseil de la FAO.
2. **DEMANDE** au Secrétaire Général de l'OUA de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'aboutissement de ces candidatures.